



**Société d'Exploitation de Gournay**

**PREFECTURE DE L'INDRE**

**Direction du développement local et de l'environnement  
Place de la Victoire et des Alliés  
CS 80583  
36019 CHATEAUROUX CEDEX**

Gournay, le 26 avril 2021

**Objet :**

**Réponses à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire sur le projet de prolongation de la durée d'exploitation de la carrière exploitée par la société d'exploitation de Gournay et la création d'un casier de stockage d'amiante lié à des matériaux de construction sur le territoire de la commune de Gournay (36) - Autorisation environnementale**

Monsieur le Préfet,

La société SEG a adressé le 12 août 2020 en Préfecture de l'Indre un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le renouvellement d'exploitation d'une carrière d'argile et la création d'un casier de stockage de déchets d'amiante lié sur le territoire de la commune de Gournay.

Après compléments effectués le 8 février 2021, vous nous avez informés le 19 février 2021 que les dossiers étaient estimés réguliers au regard des dispositions réglementaires en vigueur.

Vous nous avez transmis le 7 avril 2021 l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale. La pièce jointe de ce courrier constitue nos réponses à celui-ci.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute précision ou complément d'informations. Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.

Gilles Bernardeau  
Président